

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3190**

commune (s) : Meyzieu

objet : Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue Jules Romain, d'une partie de la rue François Mauriac et d'une partie de la rue des Frères Goncourt

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012

Décision n° B-2012-3190

commune (s) : Meyzieu

objet : **Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue Jules Romain, d'une partie de la rue François Mauriac et d'une partie de la rue des Frères Goncourt**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.9.

La Société d'économie mixte de construction du Département de l'Ain (SEMCODA) a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue Jules Romain, d'une partie de la rue François Mauriac et d'une partie de la rue des Frères Goncourt à Meyzieu.

L'emprise de ces voies est constituée des parcelles cadastrées sous les numéros 495 et 497 de la section BT (cf. plan annexé), et situées dans le quartier des Terrasses à Meyzieu pour une superficie totale de 6 625 mètres carrés.

Le classement de ces voies permettra d'assurer la desserte publique d'une halte-garderie municipale depuis la rue Jean Jaurès qui appartient déjà au domaine public de voirie communautaire.

La SEMCODA s'est engagée à céder à titre gratuit à la Communauté urbaine l'ensemble des parcelles constituant l'emprise de la rue Jules Romain, de la rue François Mauriac dans sa partie qui rejoint la rue des Frères Goncourt de part et d'autre, et de la partie de la rue des Frères Goncourt comprise entre le tenant et l'aboutissant de la rue François Mauriac.

L'ensemble des services communautaires consultés a émis un avis favorable à ce classement dans le domaine public de voirie communautaire, à l'exception de la direction de l'eau qui ne souhaite pas intégrer le réseau d'assainissement présent sous ces voies au patrimoine communautaire. Seuls les réseaux d'eaux usées en parfait état et raccordés gravitairement le seront.

Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par les rues Jules Romain, François Mauriac et des Frères Goncourt, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu d'une surface totale de 6 625 mètres carrés, cadastrées sous les numéros 495 et 497 de la section BT, situées à Meyzieu et appartenant à la Société d'économie mixte de construction du Département de l'Ain (SEMCODA), dans le cadre du classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue Jules Romain, d'une partie de la rue François Mauriac et d'une partie de la rue des Frères Goncourt.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - Prononce le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue Jules Romain, d'une partie de la rue François Mauriac et d'une partie de la rue des Frères Goncourt à Meyzieu, constituées de 2 parcelles de terrain nu d'une surface totale de 6 625 mètres carrés, cadastrées sous les numéros 495 et 497 de la section BT, lequel classement prendra effet à la date de signature de l'acte authentique à intervenir comportant transfert de propriété.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

5° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 2112 - fonction 822 - et en recettes : compte 1328 - fonction 822 - exercice 2012.

6° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.